

Dispositif de formation

Préparant au diplôme d'Etat D'Aide-Soignant

Formation en discontinu 2025-2026

Institut de Formations Paramédicales
Institut de Formation Aide-Soignant : IFAS

TELEPHONE : 02 38 78 00 00
TELECOPIE : 02 38 78 00 01

- Du lundi 6 janvier 2025 au vendredi 6 mars 2026 -

INTRODUCTION	1
L'INSTITUT DE FORMATIONS PARAMEDICALES D'ORLEANS.....	4
PRESENTATION GENERALE	4
1.1 Le statut de l'institut :.....	4
1.2 Les missions :	4
1.3 L'organisation générale de l'IFPM :.....	5
2.1 L'équipe pédagogique	7
2.2 Le projet de formation	7
2.3 L'organisation de la formation.....	7
3.1 L'enseignement théorique.....	8
3.2 Les évaluations	9
Les différents cursus de formation	12
3.3 L'accompagnement pédagogique	14
3.4 L'alternance.....	15
3.5 Diplomation	16
LES ANNEXES	18

INTRODUCTION

Le dispositif de formation, est une déclinaison opérationnelle du projet pédagogique, propre à chaque formation. Il guide l'action pédagogique et communique notre conception générale de la formation, nos attentes et nos exigences. Le dispositif de formation permet de mettre en lumière la manière dont l'équipe pédagogique met en œuvre le projet de formation, en tenant compte de la législation en vigueur.

Il s'inscrit dans le cadre du projet d'établissement 2023-2027.

Le dispositif de formation servira de cadre de référence, de feuille de route aussi bien pour les apprenants que les professionnels de l'IFPM et les professionnels intervenants lors des cours mais également des stages.

Le projet pédagogique et les dispositifs de formation sont centrés sur l'apprenant, personne engagée dans un processus de réussite en formation mais également dans son futur exercice professionnel. La sécurité, la qualité des soins aux patients et résidents sont les objectifs prioritaires pour tous. Former des nouveaux professionnels a amené l'équipe pédagogique à s'interroger sur le profil des nouveaux professionnels qui intègrent le marché de l'emploi et à adapter les stratégies pédagogiques pour répondre à la demande des employeurs.

Les formations proposées à l'IFPM ont comme objectif principal de professionnaliser le parcours des apprenants. Accompagnés et guidés par les équipes pédagogiques, techniques et administratives les apprenants construisent progressivement les compétences nécessaires à l'exercice de leur futur métier. L'apprenant au cours de sa formation cheminera vers la professionnalisation en étant en capacité d'analyser les situations de soin, de prendre les décisions dans les limites de ses compétences et responsabilités tout en travaillant parfois seul mais le plus souvent en équipe pluri professionnelle.

Le projet pédagogique et les dispositifs de formation s'inscrivent également dans les axes du projet d'établissement, principalement du projet de soins et de la politique de soins du Centre Hospitalier Universitaire d'ORLEANS. Cette politique vise à offrir aux usagers des soins de qualité centrés sur les besoins spécifiques des consultants, des

patients et des résidents avec leur environnement et une prise en charge complémentaire et coordonnée des spécificités. Elle repose sur :

- ❖ Une philosophie de soins basée sur des valeurs professionnelles :
 - Le respect :
 - Des droits et devoirs des patients,
 - Des droits et devoirs du personnel paramédical
 - La tolérance,
 - Le professionnalisme et l'engagement institutionnel,
 - La rigueur,
 - Le développement des compétences afin de s'adapter aux évolutions,
 - L'interdisciplinarité,
 - Les pratiques de soins partagées,
 - La solidarité,
 - La volonté de décloisonner les filières,
 - L'équité,
 - La garantie de l'accessibilité aux soins pour tous.

- ❖ Une conception des soins basée sur une éthique, une approche globale de l'homme et de la santé en relation avec son environnement social.

Pour les professionnels de l'IFPM, le soin est une attention portée à une personne qui vit une situation singulière dans la perspective de lui venir en aide, de contribuer à son bien-être, à sa santé. Selon Walter HESBEEN, le soin s'inscrit dans « un souci de l'humain pour l'humanité ».

La politique de soin s'appuie sur la compétence des professionnels. C'est un processus continu qui se base sur un engagement professionnel, qui demande un ensemble de connaissances générales, de savoir-faire opérationnels, et de comportements professionnels structurés, mobilisés et utilisables en fonction des activités à réaliser dans des situations de travail actuelles et futures. La compétence est inséparable de l'action et elle ne peut être

réellement appréhendée qu'au travers de l'activité par laquelle elle s'exprime et dont elle permet la réalisation. La compétence est toujours sujette à apprentissage. Elle est évaluable, progressive à travers des degrés de maîtrise et reconnue soit par un diplôme ou un parcours de formation qualifiante soit par la validation des acquis de l'expérience.

PRESENTATION GENERALE

1.1 Le statut de l'institut :

L'Institut de Formations Paramédicales du Centre Hospitalier Universitaire (C.H.U.) d'ORLEANS est un institut public. Il bénéficie de l'expérience des professionnels de santé de multiples secteurs d'activités publics et privés et de l'engagement des apprenants.

Il dispense des services répondant aux besoins de formation de différentes populations dans le sens des valeurs et des missions du C.H.U. d'ORLEANS.

1.2 Les missions :

L'INSTITUT DE FORMATIONS PARAMEDICALES (IFPM) a pour **mission** de former des professionnels de santé capables de s'intégrer dans le système de santé :

En réponse aux besoins et demandes de la population,
En milieu hospitalier, extra hospitalier et en secteur libéral,
En tenant compte de la politique nationale de santé et des politiques institutionnelles.

L'Institut garantit à l'élève l'acquisition de capacités qui s'inscrivent dans les compétences nécessaires à l'exercice de la profession. Le projet de formation et son dispositif doivent permettre de répondre à cet objectif.

Selon l'Article 2 de l'arrêté du 10 juin 2021 portant sur les dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique, les missions des instituts et écoles mentionnés à l'article 1^{er} sont les suivantes :

1° La formation initiale des professionnels pour laquelle l'institut ou l'école est autorisé(e) ;

2° La formation par la voie de l'alternance, y compris la formation par la voie de l'apprentissage ;

- 3° La formation préparatoire à l'entrée dans les instituts ou écoles de formation ;
- 4° La formation continue des professionnels, incluant la formation d'adaptation à l'emploi ;
- 5° La documentation et recherche d'intérêt professionnel.

1.3 L'organisation générale de l'IFPM :

Le directeur des soins, coordonnateur général de l'institut, assisté de quatre cadres supérieurs de santé coordinateurs pédagogiques et d'une directrice pédagogique (formation en psychomotricité) définit les grandes orientations pédagogiques budgétaires et managériales et en assure la responsabilité. Il coordonne les huit formations diplômantes. Il anime, coordonne, fédère les équipes pédagogiques, administratives et techniques en les accompagnant de façon dynamique.

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE, composée de formateurs, est organisée en filière avec des référents de promotion et des référents d'unités d'enseignement ou de modules.

L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE assure en coordination avec les autres membres de l'équipe (cadres formateurs, intervenants extérieurs et personnel de maintenance) en tenant compte du budget et du patrimoine de l'Institut, sa mission administrative, de gestion et participe à l'efficience et au développement du projet de formation.

L'ÉQUIPE TECHNIQUE assure en coordination avec les autres membres de l'équipe, la maintenance, l'entretien des locaux et du matériel, pour une participation au projet de formation en tenant compte du budget et de l'état du patrimoine.

Dominique BARTHELEMY

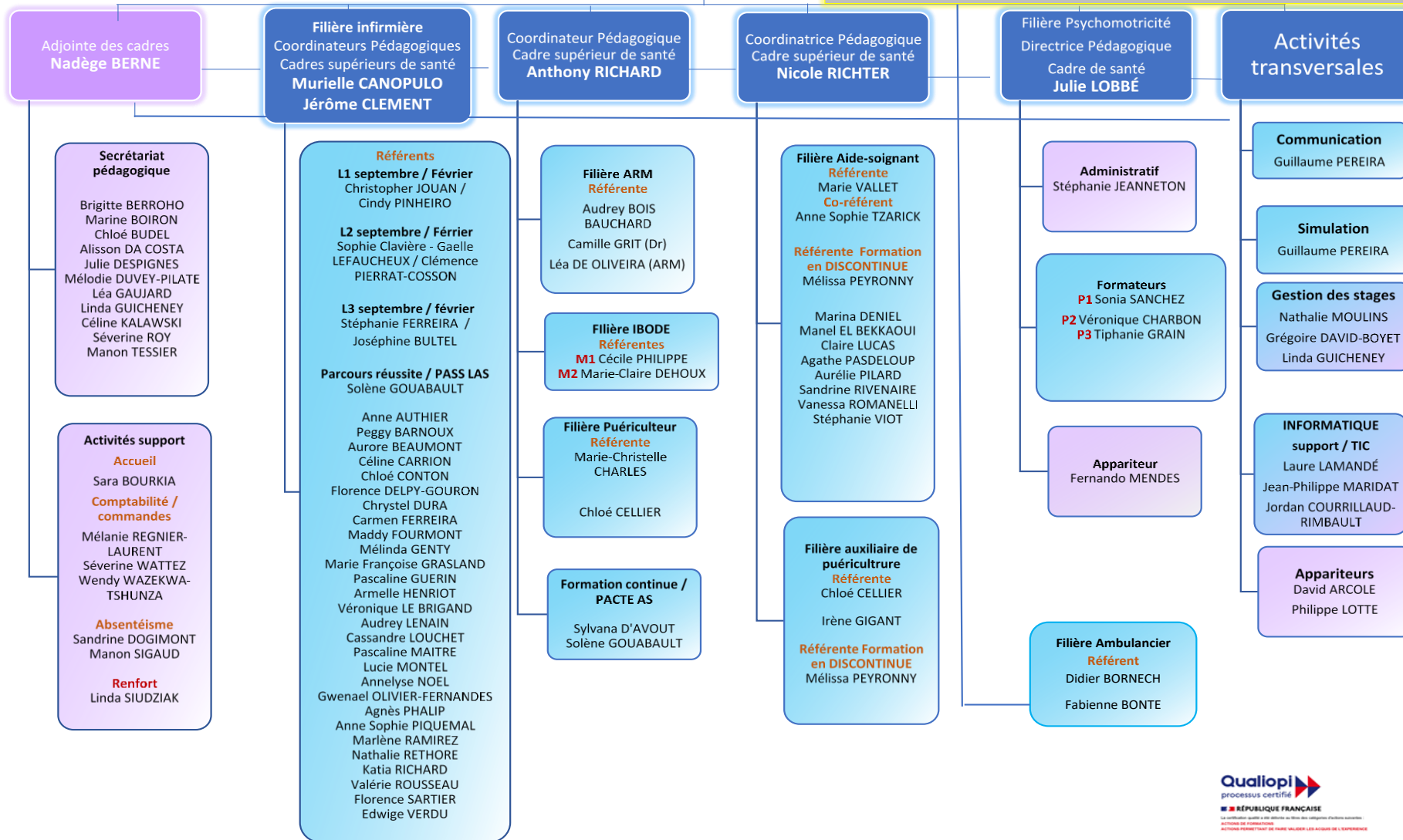
Directrice des soins
Coordinatrice des instituts de formations paramédicales

Référents handicap : S. FERREIRA – G. LEFAUCHEUX – M. VALLET

ifpmreferent.handicap@ifpm45.fr

Référents prévention VSS : A. BOIS-BAUCHARD – A. NOEL

Référents harcèlement : C. JOUAN – V. ROMANELLI



LA FORMATION AIDE-SOIGNANTE

2.1 L'équipe pédagogique

Sous la direction du Directeur des Soins, coordonnateur général de l'Institut de Formations Paramédicales, assisté d'un cadre supérieur de santé, coordinatrice pédagogique, le projet de formation est conduit par une formatrice, puéricultrice, qui coordonne également la formation.

L'équipe pédagogique assure l'accueil et le suivi des élèves. Ceux-ci peuvent s'adresser à une des formatrices référentes qui sera désignée en début de formation.

2.2 Le projet de formation

Le projet est centré sur un apprentissage professionnel permettant l'acquisition des compétences nécessaires aux activités du métier.

2.3 L'organisation de la formation

a) Le déroulement

La formation comporte **1540 heures** soit **22 semaines d'enseignement théorique et 22 semaines d'enseignement clinique**. Elle se déroule en institut de formation et en stage, conformément au référentiel de formation : du **lundi 6 janvier 2025 au vendredi 6 mars 2026** (selon la planification en annexe 1).

La formation clinique est organisée sur la base de stages de 35 heures hebdomadaires. Les élèves en formation bénéficient de 5 semaines de congés positionnées sur les semaines chez l'employeur.

b) Les jours fériés

Il convient de noter que les jours fériés sont des jours de congés.

c) Les temps forts de l'année de formation

- ❖ Journées portes ouvertes à l'institut
- ❖ Projet Voltaire

3.1 L'enseignement théorique

Il est réalisé sous forme de cours magistraux (CM), de travaux personnels guidés (TPG), de travaux dirigés (TD) ou de travaux pratiques (TP) en petits groupes d'apprenants permettant l'apprentissage progressif des activités nécessaires à l'acquisition des compétences.

L'enseignement théorique peut être réalisé à distance en fonction des modules concernés (article 3 de l'arrêté du 10 juin 2021), dans la limite de 70 % de la durée totale de la formation théorique, après avis de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut prévue dans l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

Au cours de l'année certaines stratégies exceptionnelles peuvent être proposées afin de diversifier les apports et de favoriser le développement des compétences des élèves :

- ❖ En collaboration avec le C.H.U. d'Orléans et des sociétés de dispositifs médicaux prestataires, une journée complète autour du thème « plaies et cicatrisation » en lien avec les modules 1 et 4
- ❖ Participation à des journées thématiques au niveau du C.H.U. d'Orléans (ex : prévention des violences faites aux femmes).

Afin de permettre l'appropriation des connaissances selon un rythme propre à chacun, l'institut met aussi à disposition des élèves des documents (plannings, supports de cours, exercices...) via l'espace numérique de travail auquel chaque apprenant a accès depuis son domicile et à tout moment entre janvier 2025 et mars 2026.

Les outils de simulation en santé sont utilisés pour favoriser les apprentissages pratiques, gestuels, procéduraux.

L'institut de formation s'est doté d'équipements permettant d'expérimenter plusieurs types de simulation : simulation procédurale (atelier bionettoyage, aide à la toilette ou mesure des paramètres vitaux...), macro-simulation (prise en soins d'un patient alité) ... Ainsi l'apprenant peut expérimenter certains soins ou situations de soins sans crainte ni pour lui ni pour le patient, selon le principe posé par la Haute Autorité de Santé : « jamais la

première fois sur le patient ». La macro-simulation permet le développement des compétences par le biais d'une analyse immédiate de la pratique réalisée en simulation.

Un accès à la bibliothèque universitaire est possible pour chaque élève.

3.2 Les évaluations

En formation complète, chaque module de formation théorique donne lieu à une évaluation, qui, si elle n'est pas validée, est suivie d'une épreuve de rattrapage selon des modalités similaires.

Afin d'identifier s'il doit se présenter ou non en session de rattrapage l'élève prend connaissance de sa note d'évaluation. En revanche, à l'issue des sessions de rattrapage aucune note d'évaluation n'est communiquée aux apprenants.

Les modalités des évaluations proposées sont validées par l'Agence Universitaire de Santé et déclinées de façon similaire dans tous les IFAS de la Région.

La liste des élèves participant aux évaluations est affichée en ligne, sur l'espace numérique de travail.

Pour certains cursus de formation avec des allègements de cours ou des dispenses de tout ou partie des modules, l'élève peut être dispensé ou pas des évaluations correspondantes. Selon son cursus l'élève bénéficiant d'une dispense reçoit en début d'année une planification spécifique de sa formation sur laquelle les dates d'évaluations apparaissent.

De plus les élèves concernés peuvent se référer aux tableaux récapitulatifs ci-dessous :

Dates des évaluations

	BLOC 1 Modules 1, 2	BLOC 2 Modules 3, 4	BLOC 2 Module 5	BLOC 3 Module 6	BLOC 3 Module 7	BLOC 4 Module 8	BLOC 5 Module 9	BLOC 5 Module 10
Evaluation Session 1	7/05/2025	28/11/2025	28/05/2025	<u>Remise écrit :</u> 18/09/2025 <u>Oral :</u> 6/10/2025	5/12/2025	<u>Remise écrit :</u> 22/4/2025 <u>Oral :</u> 15/05/2025	19/12/2025	19/12/2025
Evaluation Session 2	23/06/2025	12/01/2026	12/01/2026	<u>Remise écrit :</u> 24/11/2025 <u>Oral :</u> 8/12/2025	8/12/2025	<u>Remise écrit :</u> 23/06/2025 <u>Oral :</u> 3/07/2025	23/01/2026	23/01/2026

L'ensemble des dates d'évaluation peut être modifié en fonction des contraintes de l'activité pédagogique et institutionnelle.

Modalités des évaluations

	MODULE 1		MODULE 2	MODULE 3	MODULE 4	MODULE 5	MODULE 6	MODULE 7	MODULE 8	MODULE 9	MODULE 10
TYPE D'EVALUATION	Evaluation écrite		Evaluation écrite	Evaluation écrite	Evaluation écrite	Evaluation pratique simulée	Evaluation écrite et orale	Evaluation pratique simulée	Evaluation écrite et orale	Evaluation écrite	Evaluation écrite
MODALITES	Etude de situation Evaluation individuelle réalisée à l'IFPM		Etude de situation Evaluation individuelle réalisée à l'IFPM		Pratique simulée en binôme	Rédaction en autonomie d'une situation relationnelle vécue en stage + Analyse de la situation à l'oral	Pratique simulée	Rédaction en autonomie d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel + Analyse de la situation à l'oral	Etude de situation Evaluation individuelle réalisée à l'IFPM	Etude de situation Evaluation individuelle réalisée à l'IFPM	
TEMPS D'EVALUATION	3 h		3 h		20 min	Remise d'un écrit + 20 minutes d'entretien oral	20 min	Remise d'un écrit + 20 minutes d'entretien oral	1 h 30	1h30	

Les différents cursus de formation

DIPLOMES	Formation théorique	Nombre d'heures par module	Evaluations à réaliser	Nombre de stages
Sans diplôme ou baccalauréat	770 heures (110 jours ou 22 semaines)		Module 1 Module 2 Module 3 Module 4 Module 5 Module 6 Module 7 Module 8 Module 9 Module 10	4 stages: - 3 stages de 5 semaines - 1 stage 7 semaines
DEAP (référentiel 2006)	329 heures (47 jours ou 9,4 semaines)	Module 1 : 84 h Module 2 : 14h Module 3 : 28h Module 4 : 70 h Modules 5-6-8-9 : dispense Module 7 : 21h (complet) Module 10 : 35 h Accompagnement : 42h TPG : 35h	Module 1 Module 2 Module 3 Module 4 Module 7 Module 10	2 stages: - 1 stage de 4 semaines - 1 stage de 3 semaines
DEAP (référentiel 2021)	224 heures (32 jours ou 6,4 semaines)	Module 1 : 70h Module 2 : 7h Module 3 : 14h Module 4 : 56h Module 5-6-7-8-9-10 : dispense Accompagnement : 42h TPG : 35h	Module 1 Module 2 Module 3 Module 4	2 stages : - 1 stage de 4 semaines - 1 stage de 3 semaines
BAC PRO ASSP	371 heures (53 jours ou 10,6 semaines)	Module 1-2 : dispense Module 3 : 77h (complet) Module 4 : 182h (complet) Module 5 : 35 h (complet) Module 6-7-8-9-10 : dispense Accompagnement : 42 h TPG : 35h	Module 3 Module 4 Module 5	2 stages: - 2 stages de 5 semaines
BAC PRO SAPAT	511 heures (73 jours ou 14,6 semaines)	Module 1-2 : dispense Module 3 : 77h (complet) Module 4 : 182h (complet) Module 5 : 35 h (complet) Module 6-7 : dispense Module 8 : 35h (complet) Module 9 : 35h (complet) Module 10 : 70 h (complet) Accompagnement : 42 h TPG : 35h	Module 3 Module 4 Module 5 Module 8 Module 9 Module 10	3 stages: - 1 stages de 3 semaines - 1 stage de 4 semaines - 1 stage de 7 semaines
TPADVF	567 heures (81 jours ou 16,2 semaines)	Module 1 : 98h Module 2 : dispense Module 3 : 77h (complet) Module 4 : 182h (complet) Module 5-6 : dispense Module 7 : 21h (complet) Module 8 : 35h (complet) Module 9 : 28h Module 10 : 49 h Accompagnement : 42 h TPG : 35h	Module 1 Module 2 Module 3 Module 4 Module 5 Module 6 Module 7 Module 8 Module 9 Module 10	3 stages: - 1 stages de 5 semaines - 1 stage de 5 semaines - 1 stage de 7 semaines
TPASMS	602 heures (86 jours ou 17,2 semaines)	Module 1 : 98h Module 2 : 14h Module 3 : 77h (complet) Module 4 : 182h (complet) Module 5 : 35h (complet) Module 6 : 35h Module 7 : 21h (complet) Module 8 : dispense Module 9 : 14h Module 10 : 49 h Accompagnement : 42 h TPG : 35h	Module 1 Module 2 Module 3 Module 4 Module 5 Module 6 Module 7 Module 9 Module 10	3 stages: - 1 stage de 5 semaines - 1 stage de 5 semaines - 1 stage de 7 semaines

DEAES (2016)	553 heures (79 jours ou 15,8 semaines)	Module 1 : 98h Module 2 : 14h Module 3 : 77h (complet) Module 4 : 161h Module 5 : 35 h (complet) Module 6 : dispense Module 7 : 21h (complet) Module 8 : 35h (complet) Module 9 : dispense Module 10 : 35 h Accompagnement : 42 h TPG : 35h	Module 1 Module 2 Module 3 Module 4 Module 5 Module 7 Module 8 Module 10	2 stages: - 1 stages de 5 semaines - 1 stage de 7 semaines
DEAES (2021)	455 heures (65 jours ou 13 semaines)	Module 1 : 98h Module 2 : 14h Module 3 : 63h Module 4 : 161h Module 5-6 : dispense Module 7 : 21h (complet) Module 8 : 21h Module 9-10 : dispense Accompagnement : 42h TPG : 35h	Module 1 Module 2 Module 3 Module 4 Module 7 Module 8	2 stages : - 1 stage de 5 semaines - 1 stage de 7 semaines
DARM	553 heures (79 jours ou 15,8 semaines)	Module 1 : 147 h (complet) Module 2 : dispense Module 3 : 21h Module 4 : 161h Module 5 : 35 h (complet) Module 6 : 21h Module 7 : 21h (complet) Module 8 : 35h (complet) Module 9 : dispense Module 10 : 35 h Accompagnement : 42 h TPG : 35h	Module 1 Module 2 Module 3 Module 4 Module 5 Module 6 Module 7 Module 8 Module 10	3 stages: - 1 stage de 5 semaines - 1 stage de 5 semaines - 1 stage de 7 semaines
DEA	574 heures (82 jours ou 16,4 semaines)	Module 1 : 147 h (complet) Module 2 : 21 h Module 3 : 35h Module 4 : 168h Module 5 : dispense Module 6 : 21h Module 7 : 21h (complet) Module 8 : 21h Module 9 : 14h Module 10 : 49 h Accompagnement : 42 h TPG : 35h	Module 1 Module 2 Module 3 Module 4 Module 6 Module 7 Module 8 Module 9 Module 10	3 stages: - 1 stage de 5 semaines - 1 stage de 5 semaines - 1 stage de 7 semaines

3.3 L'accompagnement pédagogique

L'accompagnement pédagogique individualisé (API) vise à développer les compétences manquantes pour le suivi optimal de la formation tandis que le suivi **pédagogique individuel et / ou en petits groupes** vise à accompagner le développement des compétences professionnelles nécessaires à un exercice professionnel responsable.

Le formateur de suivi pédagogique accompagne progressivement l'élève aide-soignant (quel que soit le cursus de formation, complet ou partiel) dans l'acquisition des compétences :

- ❖ Il organise, supervise et encadre la formation de l'apprenant, en lien avec les éléments du référentiel de compétences
- ❖ Il guide voire oriente l'apprenant dans ses méthodes d'apprentissage
- ❖ Il guide l'apprenant dans l'analyse de ses pratiques par des points d'étapes réguliers
- ❖ Il fixe les objectifs de progression
- ❖ Il communique avec le maître de stage / tuteur afin de suivre la progression de l'apprenant lors des périodes en milieu professionnel
- ❖ Il régule les difficultés éventuelles

Afin de favoriser l'intégration des apprenants dispensés de certains modules de formation ou de certains enseignements, l'équipe pédagogique met à leur disposition sur l'espace numérique de travail, tous les documents remis à ceux qui suivent l'intégralité de la formation. Ainsi peuvent-ils réviser, par eux-mêmes et s'ils le souhaitent, les apports validés antérieurement.

Par ailleurs un accompagnement spécifique de 3 h 30 autour du raisonnement clinique peut être proposé aux élèves dispensés de cet apport du fait de leur formation en cursus partiel. En effet cela leur permet de remobiliser dans un contexte différent une méthodologie et un raisonnement déjà abordés lors de leur formation antérieure.

3.4 L'alternance

L'alternance « Institut de formation – stage » est une organisation pédagogique qui permet l'acquisition progressive des compétences exigées pour l'obtention du diplôme d'Etat.

Chaque stage est préparé et exploité :

❖ En institut de formation

- Le stage est préparé au moyen d'apports de connaissances, de travaux dirigés, de travaux pratiques, de situations cliniques, de construction d'objectifs de stage (institutionnels et personnels)
- Le stage est exploité au moyen d'analyses de la pratique à partir des situations professionnelles rencontrées par l'élève.

❖ En stage

L'élève aide-soignant développe progressivement ses compétences professionnelles (cf annexe 2) au travers de l'action. L'élève observe et expérimente les activités professionnelles liées au métier. Il est au contact direct des usagers, au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et est accompagné par un tuteur, responsable de l'encadrement pédagogique lors de sa période en milieu professionnel.

L'élève suit son parcours de formation et le développement de ses compétences grâce au portfolio (e-portfolio), un document à sa disposition qui lui permet de :

- analyser sa pratique
- faire le lien entre formation théorique et pratique sur le terrain
- suivre sa progression au regard des compétences exigées pour l'obtention du diplôme

Au cours de sa formation, l'élève bénéficie aussi d'au moins une visite de stage par un formateur de l'institut.

3.5 Diplomation

a) Conditions d'accès à la certification

Le diplôme d'Etat d'aide-soignant s'obtient par la validation de l'ensemble des blocs de compétence acquis en formation théorique et pratique et en milieu professionnel.

En institut de formation : L'élève doit obtenir une note au moins égale à dix sur vingt correspondant à la compensation des notes des modules au sein d'un même bloc de compétence. Les notes se compensent entre elles, lorsqu'elles sont supérieures ou égales à 8 sur 20.

En stage : L'élève est évalué à l'aide de la grille d'évaluation de compétences en stage à chaque période de stage. Toutes les compétences doivent être acquises au moins une fois sur l'ensemble de l'année. (cf. annexe 4)

Par ailleurs, la participation de l'élève aux enseignements et aux stages est obligatoire durant toute la formation. Toute absence doit être justifiée par un certificat médical ou toute autre preuve attestant de l'impossibilité d'être présent à ces enseignements. Les absences à l'institut et en période de formation en milieu professionnel ne peuvent excéder 5% de la durée totale de la formation à réaliser par l'apprenant.

b) Instance de validation

La commission de validation de l'acquisition des résultats (CVAR) se prononce sur la validation ou non de l'acquisition des compétences en milieu professionnel à partir des appréciations réalisées par les encadrants de stage sur l'ensemble des périodes en milieux professionnels constitutives de la formation soit les 4 périodes pour un parcours complet.

Présidée par le directeur de l'institut de formation, elle se compose de deux formateurs permanents et de deux encadrants de stages de même filière que la formation concernée ou un de la même filière concernée et l'autre infirmier. Cette instance se tiendra le 9 juillet 2025.

c) Jury final

Le jury d'attribution du diplôme d'Etat d'aide-soignant est nommé par le préfet de région, sur proposition du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) ou de son représentant. Il se réunit afin d'examiner le dossier de l'élève ayant validé partiellement ou totalement les compétences acquises en vue de l'obtention des blocs de compétences nécessaires à la certification.

Le jury comprend :

- 1° Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ou son représentant en qualité de président ;
- 2° Le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant ;
- 3° Le cas échéant un représentant d'un centre de formation des apprentis avec lequel les instituts de formation de la région ont conclu une convention ou un maître d'apprentissage ;
- 4° Un directeur d'un institut de formation d'aide-soignant ;
- 5° Un aide-soignant ou un infirmier formateur permanent d'un institut de formation ;
- 6° Un infirmier en activité professionnelle ;
- 7° Un aide-soignant en activité professionnelle ;
- 8° Un représentant des employeurs d'aides-soignants du secteur sanitaire, social ou médico-social ;

LES ANNEXES

Annexe 1 Planification de la formation

Annexe 2 Grille d'évaluation des compétences en stage

ANNEXE 1
PLANIFICATION

ANNEXE 2

GRILLE D'EVALUATION DES COMPETENCES EN STAGE

ÉVALUATION : MODE D'EMPLOI

Ce document est à renseigner pour chaque période en milieu professionnel.

- ✓ L'évaluation permet **d'apprécier le développement des compétences de l'apprenant** au regard des compétences exigées pour l'obtention du diplôme.
- ✓ Elle est **réalisée par le tuteur sur la base d'un échange avec l'apprenant** et, le cas échéant, avec le formateur référent.
- ✓ Elle s'appuie sur :
 - Les activités réalisées par l'apprenant
 - Les échanges avec les professionnels de proximité sur les activités réalisées par l'apprenant
 - L'observation des activités réalisées par l'apprenant
 - La description des situations par l'apprenant
 - L'échange avec l'apprenant sur les situations rencontrées
 - L'auto-évaluation réalisée par l'apprenant
- ✓ Pour chaque compétence, l'évaluation est réalisée à partir des **critères d'évaluation**.
Pour chaque critère d'évaluation, le tuteur de stage porte une appréciation en cochant une case : AM (= à mobiliser) / NA (= non acquis) / AA (= à améliorer) / A (= acquis).
Pour chaque compétence, le tuteur doit remplir l'item « Résultat compétence * » en mettant une croix dans la case correspondante.
- ✓ A partir des appréciations des tuteurs de stages pour les périodes en milieu professionnel, la commission pédagogique d'acquisition des résultats de l'institut de formation, sur proposition du formateur, valide ou non l'acquisition de la compétence en milieu professionnel.
- ✓ **Si le critère n'a pas pu être observé dans les activités pratiquées au cours de la période, il n'y a pas de notation et ce critère n'est pas pris en compte dans le tot**

EVALUATION DE L'ACQUISITION DES COMPETENCES EN MILIEU PROFESSIONNEL DIPLOME D'ETAT D'AIDE SOIGNANT

Nom et prénom de l'apprenant :

Institut de formation : IFPM CHU Orléans

Date d'entrée en formation :

Employeur :

Lieu :

Dates :

Nom, prénom du Maître de stage / Maître d'apprentissage et fonction :

Nom, prénom du tuteur et fonction :

APPRECIATION DE L'APPRENANT PAR LE TUTEUR

Etablie par (Nom et prénom du tuteur) :

	Appréciation
Motivation, intérêt, esprit d'observation de l'apprenant	
Ponctualité, assiduité de l'apprenant	
Capacité de l'apprenant à s'intégrer dans une équipe	

Comportement général (présentation, politesse) de l'apprenant	
Quelle appréciation pouvez-vous donner sur la globalité de la période ?	
Que pouvez-vous donner comme conseils à l'apprenant pour la suite de sa formation et son parcours professionnel ?	



**EVALUATION DE L'ACQUISITION DES COMPETENCES EN MILIEU PROFESSIONNEL
DIPLOME D'ETAT D'AIDE SOIGNANT**

BLOC 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale
Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ? Oui Non *

Compétence 1	Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	AM	NA	AA	A		
		Pertinence de l'analyse de la situation de la personne	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Pertinence de l'adaptation de l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne au regard de la situation de la personne	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Respect des bonnes pratiques dans l'accompagnement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Pertinence des activités d'accompagnement à la vie sociale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Pertinence dans l'accompagnement des aidants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Commentaires :	Résultat compétence 1		AM	NA	AA	A
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Compétence 2	Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	AM	NA	AA	A		
		Pertinence de l'analyse des signes de fragilités ou vulnérabilités	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Repérage des situations à risque	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Pertinence des mesures de prévention proposées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Pertinence de l'évaluation des mesures mises en œuvre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Commentaires :	Résultat compétence 2		AM	NA	AA	A
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

BLOC 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration
Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ? Oui Non *

Compétence 3	Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	AM	NA	AA	A		
		Pertinence des informations recherchées au regard d'une situation donnée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Conformité des modalités de recueil des données	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Pertinence de l'analyse des informations recueillies, de l'identification des risques et du caractère potentiellement urgent	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Commentaires :	Résultat compétence 3		AM	NA	AA	A
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Compétence 4	Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne	AM	NA	AA	A		
		Pertinence des informations recherchées au regard des soins à réaliser	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Conformité des modalités de réalisation des soins aux règles de bonnes pratiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Pertinence de la personnalisation des soins à partir de l'évaluation de la situation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Analyse de la qualité du soin réalisé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Commentaires :	Résultat compétence 4		AM	NA	AA	A
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Compétence 5	5. Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	AM	NA	AA	A		
		Pertinence de l'évaluation des capacités de la personne et des choix effectués pour mobiliser ses ressources	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Conformité des modalités d'installation et de mobilisation des personnes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Pertinence de l'installation du mobilier et du matériel de la chambre et de l'aménagement de l'espace	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Pertinence de l'identification des risques, pour la personne et pour soi-même, et des mesures prises	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Commentaires :	Résultat compétence 5		AM	NA	AA	A
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

* Si la réponse est négative, ne pas évaluer le bloc de compétences.

ASAP23_SS1_AS

AM (= à mobiliser) / NA (= non acquis) / AA (= à améliorer) / A (= acquis)



**EVALUATION DE L'ACQUISITION DES COMPETENCES EN MILIEU PROFESSIONNEL
DIPLOME D'ETAT D'AIDE SOIGNANT**

BLOC 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants					
Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non *					
Compétence 6	Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage				
		AM	NA	AA	A
Pertinence de l'analyse de la situation relationnelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Qualité des soins relationnels auprès des personnes et de leur entourage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pertinence des informations et conseils apportés à la personne et à son entourage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Commentaires :		Résultat	compétence 6		
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Compétence 7	Informier et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels				
		AM	NA	AA	A
Qualité de l'accueil et de l'accompagnement d'une personne en formation ou d'un professionnel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Qualité de la formation délivrée à l'apprenant ou au professionnel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Commentaires :		Résultat	compétence 7		
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

BLOC 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention					
Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non *					
Compétence 8	Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés				
		AM	NA	AA	A
Pertinence de la préparation des opérations d'entretien en fonction de l'analyse de la situation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pertinence de l'analyse de l'application des règles : - de qualité, d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie, - de traçabilité, - liées aux circuits d'entrée, de sortie, et de stockage du linge, de matériels et des déchets	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Conformité du nettoyage, de la prédésinfection, de la désinfection, de la stérilisation et du conditionnement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Commentaires :		Résultat	compétence 8		
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Compétence 9	Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins				
		AM	NA	AA	A
Pertinence du repérage et du traitement des anomalies	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Conformité de la vérification de la fonctionnalité des matériels, produits et dispositifs utilisés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pertinence dans la démarche d'analyse critique d'un dysfonctionnement ou d'une situation de travail	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Commentaires :		Résultat	compétence 9		
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

ASAP23_SS2_AS

* Si la réponse est négative, ne pas évaluer le bloc de compétences.

AM (= à mobiliser) / NA (= non acquis) / AA (= à améliorer) / A (= acquis)

